

Arrêté portant composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Catégorie B

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu le Décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations en date du 18 novembre et 15 décembre 2020 portant désignation des représentants du collège des collectivités et établissements publics aux CAP placées auprès du CDG18,

Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 2 juin et 5 septembre 2022,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la CAP B placée auprès du Centre de Gestion du CHER s'établit comme suit :

Représentants des collectivités/établissements publics	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel BONE Maire de COLOMBIERS	M. Bruno MARECHAL Membre de la CDC Arnon Boischaux Cher
M. Christian JOLY Maire-Adjoint à MEHUN SUR YEVRE	M. Franck BRETEAU Maire de TROUY
M. Francis BLONDIEAU Maire-Adjoint à ST AMAND MONTROND	M. Patrick COURZADET Maire de SAINT MAUR
M. Jean-Marie DELEUZE Maire de VERNEUIL	M. Pierre DUCASTEL Maire de la GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mme Anne-Marie OSWALD Maire-Adjoint à ST MARTIN D'AUXIGNY	Mme Marie-Christine BAUDOIN Maire de ST GERMAIN DU PUY

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
Mme Nathalie DAUGERON Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe à FEUX	FO	M. Mathieu ARRIVÉ Animateur Principal 1 ^{ère} Classe à la CDC VIERZON SOLOGNE BERRY	FO
M. Pascal JABLONSKI Chef de Service de Police Municipale à AUBIGNY SUR NERE	FO	Mme Sylvie PERNOD Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe à ST DOULCHARD	FO
Mme Françoise ROSSIGNOL Animateur à ST DOULCHARD	FO	Mme Stéphanie ROSE Animateur à CHAROST	FO
M. Denis RASLE Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe à ST AMAND MONTROND	FO	Mme Marjorie PASQUIER Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe à ST AMAND MONTROND	FO
Mme Séverine BARDIN Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale à ST AMAND MONTROND	FO	Mme Tania VERCHERE Assistant de Conservation du Patrimoine à ST FLORENT SUR CHER	FO

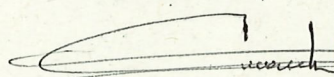
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président du Centre de Gestion dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 30/01/23

Le Président,



Pierre DUCASTEL

